

BAREME HONORAIRES TRANSACTION

Applicable pour tout nouveau mandat à compter du 16 Février 2021.

PRIX DE VENTE PUBLIC	Montant des Honoraires
0 à 80 000 € TTC	5 000 € TTC
80 001 à 120 000 € TTC	6.5 % TTC
120 001 à 180 000 € TTC	6 % TTC
180 001 à 220 000 € TTC	5.5 % TTC
220 001 à 300 000 € TTC	5 % TTC
300 001 à 350 000 € TTC	4.5 % TTC
> 350 000 € TTC	4 % TTC

LES HONORAIRES SONT A LA CHARGE DU MANDANT SAUF SPECIFICATION CONTRAIRE.

TERRAIN, CESSION DE BAIL, FONDS DE COMMERCE : 10 % T.T.C du prix de vente avec un minimum de 8 000 € T.T.C

URBANISME : Conseil et coordination puis commercialisation : 20 000 € TTC par lot à partir de 120 000 € du prix de vente
 Conseil et coordination puis commercialisation : 15 000 € TTC par lot jusqu'à 119 999 € du prix de vente.

BAREME HONORAIRES LOCATION – ZONE NON TENDUE

HABITATION PRINCIPALE :

- **A LA CHARGE DU BAILLEUR** :
 - Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8 € TTC / m² habitable.
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC / m² habitable.
- **A LA CHARGE DU LOCATAIRE** :
 - Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8 € TTC / m² habitable.
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC / m² habitable.

PARKING :

- **A LA CHARGE DU LOCATAIRE** :
 - Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 100 € TTC.

FRAIS DE GESTION :

- 6,25 % HT des encaissements.

Mandat de gestion uniquement : frais de garantie loyers impayés 1,80 % du loyer + charges.

COMMERCES ET PROFESSIONNEL :

Preneur	200 % TTC du loyer Hors Charges
---------	---------------------------------

Une note d'honoraires sera délivrée pour chaque prestation.

Le taux de TVA appliqué est de 20 %, conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante.